Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191206-0000020921-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 09/12/2019

Réception par le Préfet : 09/12/2019

Publication: 13/12/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-11-8-1 **Séance du** vendredi 6 décembre 2019

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES DU HUGSTEIN A BUHL ET ROBERT SCHUMAN A VOLGELSHEIM

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS:

M. BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. COUCHOT donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

M. HABIG donne procuration à M. GRAPPE.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à M. WITH.

Mme Betty MULLER donne procuration Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. STRAUMANN.

Mme RAPP donne procuration à Mme PAGLIARULO

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles R216-4 à R216-9 du Code de l'Education relatif à l'attribution des concessions de logement aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-8-2 du 19 octobre 2018 relative au fonctionnement des collèges publics en 2019 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe la répartition des concessions de logement par Nécessité Absolue de Service dans les collèges Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM et du Hugstein à BUHL conformément aux tableaux ci-dessous :

COLLEGE du Hugstein à BUHL :

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de BUHL		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	Logement 1 -38, rue Burgmatten	5	110m²		Gestionnaire
2)	Logement 2 -38, rue Burgmatten	4	95m²	Agent ATC	
3)	Logement 3 -38, rue Burgmatten	5	110m²		Principal
4)	Logement 4 -38, rue Burgmatten	4	95m²	Agent ATC	

<u>Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service (délibération du Conseil d'Administration en date du 05/11/2018)</u>

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège du Hugstein à BUHL		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	Logement 1 -38, rue Burgmatten	5	110m²		Principal
2)	Logement 2 -38, rue Burgmatten	4	95m²	Agent ATC	
3)	Logement 3 -38, rue Burgmatten	5	110m²		Gestionnaire
4)	Logement 4 -38, rue Burgmatten	4	95m²	Agent ATC	

^{*} Les modifications sont matérialisées en italique

Collège Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	Agent ATC	
2)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2		Conseiller Principal d'Education
3)	12 chemin des Ecoliers	3	63m2	Non affecté	
4)	8b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
5)	8a rue du Collège	5	92m²		Gestionnaire
6)	6b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
7)	6a rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
8)	4 chemin des Ecoliers	6	162m2		Principal

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service (délibération du Conseil d'Administration du 03/07/2019)

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	Agent ATC	
2)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	Non affecté	
3)	12 chemin des Ecoliers	3	63m2	Non affecté	
4)	8b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
5)	8a rue du Collège	5	92m²		Conseiller Principal d'Education
6)	6b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
7)	6a rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
8)	4 chemin des Ecoliers	6	162m2		Principal

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité